



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FNADT

Question écrite n° 23812

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). En créant ce fonds par regroupement des fonds d'intervention de la DATAR, le législateur visait une plus grande rapidité des engagements et une meilleure consommation des crédits. Malheureusement, l'objectif d'efficacité n'a guère été atteint, tandis que les procédures se révèlent d'une redoutable opacité. La Cour des comptes a d'ailleurs relevé ces faits dans ses récentes observations adressées au ministère, où elle fait état « d'errements constatés dans la mise en oeuvre du FNADT ». Ces griefs concernent le caractère inachevé de la décentralisation des crédits souhaitée en 1995, une délégation trop tardive des crédits provoquant souvent l'annulation des engagements, ou encore l'absence de transparence dans les modes de sélection des dossiers aboutissant au financement d'opérations ayant peu de rapport avec l'aménagement du territoire. Ces griefs constituent autant d'axes de réformes pour que le FNADT remplisse effectivement son rôle d'instrument financier au service du développement économique et social. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer si elle compte proposer au Gouvernement une révision effective du FNADT.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23812

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 254

Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)